

FICHE DONNÉES SECURITÉ R.D. 255/2003 DIRECTIVE 2001/58/CE

Version actuelle dès : 050105
Substitue version antérieure de :
NOM DU PRODUIT: ST1

Date d'adoption : 05/01/05
Page :
1 (5)

01 IDENTIFICATION PRODUIT ET SOCIÉTÉ

01.01 Nom du produit: ST1
01.02 Usage: Détaillant pour linge, spécial taches d'huile, cosmétiques...
01.03 Société: PROQUIMIA, S.A.
Crta. Prats, 6
08500 VIC (Barcelona)
01.04 Téléphone de la société: +34.93.883.23.53

02 COMPOSITION/INFORMATION COMPOSANTS

N° CAS	N° EINECS	pourcentage poids	Description / Risques et conseils de prudence.
		Moins de 5 %	Tensioactifs anioniques
		Xi / R38 / R41	Moins de 5 %
			Tensioactifs non ioniques
			Xi / R38 / R41
		Moins de 5 %	Phosphates
			R36
78-93-3	201-159-0	De 5 à 15 %	Méthyl éthyl cétone
			F / Xi / R11 / R36 / R66 / R67
112-34-5	203-961-6	De 5 à 15 %	Butyldiglycol
			Xi / R36
111-76-2	203-905-0	De 5 à 15 %	Butylglycol
			Xn / R20/21/22 / R36/38
Autres ingrédients:		Sels alcalins, dissolvants, hydrotropes et véhicule aqueux.	

03 IDENTIFICATION DES DANGERS

R36 Irritant pour les yeux.

FICHE DONNÉES SECURITÉ R.D. 255/2003 DIRECTIVE 2001/58/CE

Version actuelle dès : 050105
Substitue version antérieure de :
NOM DU PRODUIT: ST1

Date d'adoption : 05/01/05
Page :
2 (5)

04 PREMIERS SECOURS

- 04.01 Contact avec la peau:
Laver abondamment avec de l'eau et du savon neutre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- 04.02 Contact avec les yeux:
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant quinze minutes, en séparant les paupières. Consulter un ophtalmologiste.
- 04.03 Inhalation:
En cas de malaise, faire respirer de l'air frais au blessé. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- 04.04 Ingestion:
Rincer la cavité buccale, boire abondante eau, consulter un médecin.
- 04.05 Tél. Hôpital Fernand Widal - Paris: 01.40.05.48.48

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 05.01 Moyens d'extinction appropriés:
Tous les moyens d'extinction sont appropriés pourvu qu'on contrôle son origine et l'environnement. Eau pulvérisée, poudre chimique, dioxyde de carbone, mousse. Eviter que les produits utilisés ne se répandent dans les égouts ou dans les cours d'eau.
- 05.02 Moyens extinction à ne pas utiliser
Aucun connu.
- 05.03 Risques d'exposition:
Non inflammable.
- 05.04 Equipement protection spécial:
Porter un appareil respiratoire approprié.

06 MESURES DISPERSION ACCIDENTELLE

- 06.01 Précautions individuelles:
Porter un vêtement de protection approprié (bottes, gants, protection des yeux/du visage), laver et ventiler convenablement les zones de travail après le rejet accidentel.
- 06.02 Protection de l'environnement:
Empêcher l'infiltration du produit dans le sol, les eaux superficielles ou souterraines et les systèmes d'égouts.
- 06.03 Méthodes de nettoyage:
Ramasser le maximum de produit possible avec un absorbant

FICHE DONNÉES SECURITÉ R.D. 255/2003 DIRECTIVE 2001/58/CE

Version actuelle dès : 050105

Date d'adoption : 05/01/05

Substitue version antérieure de :

Page :

NOM DU PRODUIT: ST1

3 (5)

inerte (sable, terre, sépiolite) pour son traitement postérieur et laver la surface avec abondante eau afin d'éliminer les résidus.

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

07.01 Manipulation:

Utiliser conformément aux indications de l'étiquette ou de la fiche technique, suivre les mesures de protection citées au point 08.02.

07.02 Stockage:

Pas de mesure spéciale nécessaire. Néanmoins il est recommandé d'éviter températures d'emmagasinage extrêmes. Conserver le produit bien fermé et dans le récipient d'origine.

07.03 Usages spécifiques:

Pas de mesure spéciale nécessaire.

08 CONTRÔLES PROTECTION INDIVIDUELLE

08.01 Valeurs limites d'exposition:

Directive 98/24/CE d'après le RD 374/2001 - Guide de INSHT.
VLA-EC (Butyldiglycol) = 0 mg/m³.
VLA-ED (Butyldiglycol) = 100 mg/m³.
VLA-EC (Butylglycol) = 245 mg/m³.
VLA-ED (Butylglycol)= 98 mg/m³.

08.02 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

En cas de ventilation inappropriée, et les limites d'exposition surpassées, porter un masque à filtre pour vapeurs organiques. Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains:

Utiliser des gants.

Protection des yeux:

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau:

Eviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation des produits chimiques.

08.03 Contrôles exposition environnement

Formation appropriée du personnel afin d'éviter un impact significatif sur l'environnement. Bonnes pratiques environnementales pour réduire les résidus.

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:

Liquide

Couleur:

Transparente

Odeur:

Caractéristique

Densité apparente à 20°C:

0.99 ± 0.02

Point d'éclair:

a 40°C aprox.

Solubilité dans l'eau:

Soluble en toutes ses proportions

FICHE DONNÉES SECURITÉ R.D. 255/2003 DIRECTIVE 2001/58/CE

Version actuelle dès : 050105

Date d'adoption : 05/01/05

Substitue version antérieure de :

Page :

NOM DU PRODUIT: ST1

4 (5)

pH pure:

8 ± 0.5

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.01 Stabilité:

Chimiquement stable si emmagasiné correctement.

10.02 Réactivité:

Conditions à éviter: Éviter températures >45°C.

Matériaux à éviter: Aucun.

Produits de décomposition dangereux Aucun.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

LD 50 oral/rat (calculé) = Environ 4.340 mg/Kg

Irritation primaire:

Le produit, à niveau toxicologique, n'est pas dangereux.

Sensibilisation de la peau:

Irritant pour les yeux.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité:

LC 50 / poissons (calculé) = Environ 54 mg/l

Mobilité:

Le produit présente une haute solubilité et mobilité dans l'eau.

Persistance et dégradabilité:

Ses composants tensioactifs non ioniques et anioniques sont facilement biodégradables (OCDE 301B).

Potentiel de bio-accumulation:

Déséquilibre du cycle du phosphore aux sols. Enrichi l'environnement de phosphates qui entraînent une prolifération d'algues non désirées.

13 CONSIDÉRATION RELATIVE ÉLIMINATION

13.01 Recommandation:

Ne pas jeter les résidus à l'égout, traiter conformément aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.

13.02 Élimination des emballages vides:

Bien vider les emballages avant d'être éliminés et traités conformément aux règlements locales.

14 INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport.

14.01 Transport routier et train:

Numéro UN ADR/RID: 0000

Dénomination adéquate d'envoi:

Classe ADR/RID:

Groupe d'emballage:

14.02 Transport maritime:

Numéro UN IMO/IMDG:

FICHE DONNÉES SECURITÉ R.D. 255/2003 DIRECTIVE 2001/58/CE

Version actuelle dès : 050105

Date d'adoption : 05/01/05

Substitue version antérieure de :

Page :

NOM DU PRODUIT: ST1

5 (5)

Classe IMDG:

Groupe d'emballage:

14.03 Transport aérien:

Numéro UN ICAO/IATA:

Classe IATA-ICAO:

Groupe d'emballage:

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbolle CEE: Xi Irritant

Phrases R: R36 Irritant pour les yeux.

Phrases S: S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et
abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et
lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit. Ils sont destinés à fournir une description de notre produit en relation avec d'éventuelles exigences de sécurité et un étiquetage au sens de la législation en vigueur.

Il est toujours la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.